

## NOTE D'INFORMATIONS CRECHE ALLINGES ET MICRO CRECHE LE LYAUD PRE INSCRIPTION RENTREE 2026 - 2027

Les crèches communales d'Allinges et du Lyaud sont financées avec la prestation de service unique mise en place en 2002 par la Caisse d'Allocations Familiales. Le taux horaire appliqué dépend donc des revenus n-1 des représentants légaux de l'enfant ainsi que du nombre d'enfant à charge.

### PRESENTATION DE LA CRECHE D'ALLINGES

La crèche « Les Lutins des Collines » est un établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 40 berceaux dont l'objectif est de proposer un accueil favorisant l'éveil et l'épanouissement des enfants. Ces missions sont confiées à des professionnels diplômés et qualifiés en Petite Enfance, qui prennent soin et accompagnent les enfants accueillis dès l'âge de deux mois et demi (fin du congé maternité) jusqu'à l'âge de trois ans (enfant non scolarisé). La structure est organisée en trois sections :

- Une section d'enfants âgés d'environ 2 mois et demi à 12 mois
- Deux sections d'enfants âgés d'environ 12 mois révolus à 3 ans

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Les accueils s'effectuent entre **7h30 et 9h** par ½ heure et les départs ont lieu de **16h30 à 18h30** par ½ heure.

Conformément à la législation, sous l'autorité du Maire d'Allinges, la direction de la crèche est assurée par la Directrice, puéricultrice et l'adjointe de direction, infirmière, qui animent une équipe pluridisciplinaire composée d'une éducatrice de jeunes enfants, d'un référent santé et accueil inclusif, d'auxiliaires de puériculture, d'accompagnantes éducatives petite enfance, et d'un agent polyvalent (aide au repas et gestion du linge)

### PRESENTATION DE LA MICRO-CRECHE LE LYAUD

La micro-crèche du Lyaud est un établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 10 berceaux dont l'objectif est de proposer un accueil favorisant l'éveil et l'épanouissement des enfants. Ces missions sont confiées à des professionnels diplômés et qualifiés en Petite Enfance, qui prennent soin et accompagnent les enfants accueillis dès l'âge de quatre mois (fin du congé maternité) jusqu'à l'âge de trois ans (enfant non scolarisé).

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Les accueils s'effectuent entre **7h30 et 9h** par ½ heure et les départs ont lieu de **16h30 à 18h30** par ½ heure.

Conformément à la législation, sous l'autorité du Maire du Lyaud, la direction de la micro-crèche est assurée par le Responsable de structure, qui anime une équipe « Petite Enfance » composée d'une auxiliaire de puériculture, de trois accompagnantes éducatives petite enfance, et d'un agent polyvalent (aide au repas et gestion du linge)